

LA FEUILLE DU BICENTENAIRE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

(du samedi 30 septembre 1989)

Avis. La feuille du bicentenaire est un supplément gratuit du Bulletin Municipal "Le Mercadiou". Il paraît à la fin de chaque mois et on peut le trouver à la mairie, à la Maison de Pays et chez les marchands l'annonçant par une affiche. Toute lettre relative au contenu de cette feuille doit être adressée à la mairie de St Macaire, au sieur Jean Marie Billa directeur ou au sieur Louis Trenea responsable de ladite feuille du Bicentenaire.



COMITE DU BICENTENAIRE - MAIRIE DE SAINT-MACAIRE - 33490

Imprimerie spéciale - Tirage 900 ex.

On pourra lire dans ce numéro : les nouvelles du royaume ; le récit des débats importants intervenant à l'Assemblée Nationale sur la future Constitution du royaume ; les nouvelles de Saint-Macaire ; les dernières parutions littéraires et scientifiques ; la suite du récit "Agonie de madame de P...", ainsi que les rubriques habituelles : les à propos de société, l'Albert moderne et le confiturier royal.



NOUVELLES POLITIQUES.

Paris le 3 septembre 1789 - Un avis imprimé a été distribué le jour d'hier aux colporteurs de brochures, avertissant de se trouver le lendemain jeudi 3, à 3 heures de relevée, rue de la Parcheminerie, maison n°32, "pour délibérer sur les moyens de remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites dans "les malheurs présents".

Un détachement d'environ cent grenadiers étant accouru, à quatre heures et demie, à la porte du marchand de vin qui occupe la boutique de la maison désignée dans l'avis aux colporteurs, n'y a trouvé que le marchand de vin seul, qui a assuré ignorer le rendez-vous annoncé chez lui. Plusieurs colporteurs interrogés ont présumé que c'était une ruse de quelques uns de leurs camarades pour leur arracher une contribution.

Versailles, Assemblée Nationale, le 7 septembre 1789 - Plusieurs dames françaises, ayant à leur tête madame Moite, épouse de l'artiste distingué de ce nom, se sont rendues à l'Assemblée Nationale pour contribuer au paiement de la dette publique, en offrant à la Nation leurs bijoux d'or et d'argent. Il appartenait à des femmes d'artistes d'imiter le dévouement sublime des dames romaines qui, dans des temps désastreux, s'étaient empressées de sacrifier tous les ornements de leur sexe à la Patrie (voir illustration en page de couverture).

Toulouse, le 9 septembre 1789 - Dans le but d'assurer les subsistances de la ville de Toulouse, MM les Capitouls ont fait publier un projet dans lequel ils déclarent que "le plus sûr, le plus efficace, le plus infailible "de tous les moyens est la liberté du commerce et la libre circulation des "grains..." et également que "l'administration municipale, considérant que "les moyens ordinaires, toujours suffisants pour entretenir l'abondance "dans des temps calmes, ne produisent pas la même efficacité dans les temps "orageux... a résolu de faire des achats aussi étendus que ses facultés "pécuniaires pourront le lui permettre, de les effectuer le plus loin qu'il "se pourra...". En conséquence MM les Capitouls et MM les Commissaires de la Commission Economique fixeront le prix du pain en conformité du tarif.

Troyes, le 9 septembre 1789 -

É V É N E M E N T.

Le 9 de ce mois de Septembre, à quatre heures & demie du soir, la populace de Troyes en Champagne, s'étant ameutée, sous le prétexte qu'elle étoit nourrie de ris empoisonnés, a parcouru toutes les rues de cette Ville, en insultant tous ceux qu'elle rencontroit. Les Officiers de l'Hôtel-de-Ville, instruits de la sédition, s'assemblerent aussi-tôt pour donner les ordres convenables. Le Maire (1) voulut parler & apaiser le tumulte; mais comme depuis quelque-temps, il avoit perdu son crédit, personne ne voulut lui obéir; une troupe de séditieux qui s'étoit rendue devant l'Hôtel-de-Ville, lui disoit; « *il nous a fait mourir de faim : aujourd'hui il veut nous empoisonner.* » La fureur des ameutés a redoublé aussi-tôt; une troupe a monté dans l'Hôtel, en a arraché le Maire & l'a traîné dans la rue où elle a tâché de le faire expirer sous plus de 1000 coups de bâtons. Peu satisfaite de cette atrocité, elle lui a passé une corde au col, l'a encore traîné sur le pavé jusqu'à un bras de la rivière où elle l'a plongé plusieurs fois, & ensuite elle a charié son cadavre, dans toutes les rues.

Tandis que ces effrénés s'occupaient ainsi de tant de cruautés, d'autres s'étoient rendus dans la maison du Maire; ils en avoient cassé, brisé les vitres & brûlé les meubles; ils y avoient commis une quantité d'horreurs, & ils en avoient fait autant chez d'autres Citoyens.

S'étant ensuite portés à la maison d'un nommé Besançon, Epicier, qui avoit vendu le ris qu'ils prétendoient empoisonné, ils avoient essuyé quelques obstacles dans leur route de la part des voisins du marchand. Ceux-ci avoient cherché à les déloger à coup de fusil, mais à la fin, les séditieux étoient entrés & ils avoient voulu brûler la maison; ils soutenoient toujours, que Besançon étoit le complice du Maire: à la fin ils se bornèrent à s'emparer du ris qui pouvoit encore rester chez Besançon, & ils le brûlèrent ainsi que tout ce qu'ils en avoient pu recouvrer ailleurs.

dans la nuit suivante, (celle du 9 au 10) on mit 50 des principaux acteurs du tumulte en prison, mais bientôt on a été forcé de les relâcher. A présent on est assez tranquille dans Troyes.

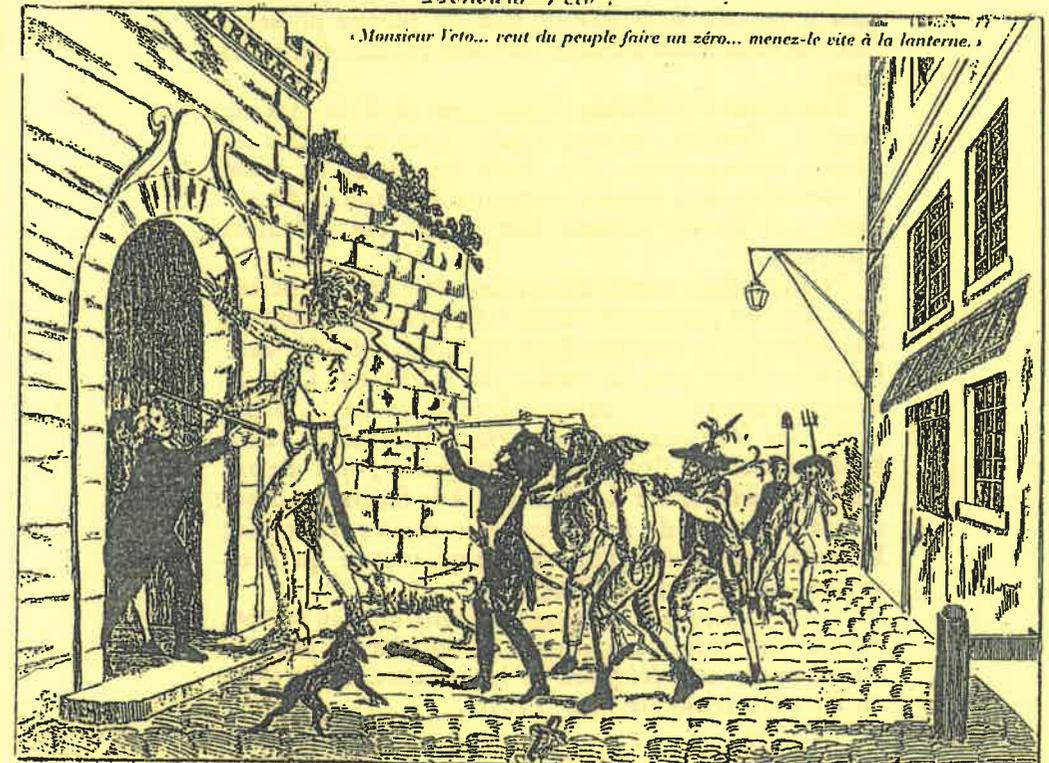
Versailles, Assemblée Nationale, le 11 septembre 1789 - L'important débat sur la possibilité du Roi de refuser son consentement aux actes du corps législatif a pris fin.

Le 31 août, M le Comte de Lally-Tolendal avait reçu deux députés du Palais-Royal, venus le prévenir d'une motion qui y fut faite la veille au soir: la ville de Paris se disposait à révoquer les mandats qu'elle avait donnés à ses députés mais le point délicat qui les occupait était celui de la Sanction Royale. Le dit Comte de Lally-Tolendal, quant à lui, n'a pas laissé ignorer qu'il la défendrait, cette Sanction Royale, de tout son pouvoir, de toutes ses forces et jusqu'à son dernier soupir, bien moins encore pour les intérêts du Roi, que pour ceux du Peuple.

Le 1^o septembre, M Mirabeau a prononcé un discours affirmant le caractère nécessaire du veto absolu du Roi: un grand état a besoin d'un chef fort; si le roi refusait sa sanction à une bonne loi, l'Assemblée pourrait toujours refuser de voter l'impôt.

Le 2 septembre, M Barnave s'est prononcé, au contraire, pour un veto suspensif, appuyé par MM Pétion, Lameth..., de même que M l'abbé Sieyès: le Roi est le dépositaire de la force exécutive, lui donner un droit de veto, c'est lui permettre de lancer des lettres de cachet contre la nation entière.

Monsieur Veto.



Le 4 septembre, M Mounier a également prononcé un discours en faveur de la Sanction Royale.

Le 10 septembre, L'Assemblée Nationale a décrété, presque à l'unanimité (849 voix pour, 89 contre et 122 sans avis) que le corps législatif ne serait composé que d'une seule chambre.

Le 11 septembre, L'Assemblée Nationale a mis fin à son important débat sur la possibilité pour le Roi de refuser son consentement aux actes du corps législatif. Le veto a été accepté, mais seulement suspensif par 673 voix contre 335 (veto absolu) et 11 sans avis.

Le "journal politique national" de l'abbé Sabatier et Rivarol écrit à ce sujet que "ainsi fut abolie ou suspendue, le 11 septembre 1789, la monarchie française, fondée l'an 420 de l'ère chrétienne, après 14 siècles de fortunes diverses..."

De Paris, du 15 Septembre 1789.

Le Chevalier de Bouju, Gentilhomme de la ville de Rouen, prit dispute au jeu avec un Mulâtre, qu'il insulta, & à qui il refusa de donner satisfaction, parce qu'il ne vouloit pas, disoit-il se compromettre, en se battant avec un Esclave. Un ami de celui-ci prend son fait & cause, & se rend à l'endroit indiqué. Ils devoient se battre au pistolet, & ils avoient, l'un & l'autre, mené avec eux, des amis pour servir de témoins....

L'ami du Mulâtre, M. Louvrier, tire le premier, & manque son adversaire: le Chevalier de Bouju tire ensuite; son pistolet rate. On dit qu'à l'instant il en tire un second de sa poche, fond sur son adversaire, & que lui appuyant le pistolet sur la poitrine, il l'étend mort à ses pieds: il a été arrêté & conduit dans les prisons.

Paris, le 16 septembre 1789 - Le sieur Marat, qui publie depuis le 12 courant un journal, a décidé de lui donner le titre de "L'ami du peuple". Le sieur Marat, médecin, a longtemps vécu en Angleterre où il a participé à la politique de ce pays. Dans son numéro du 19, il écrit que "le seul moyen de tarir la source de nos maux, c'est de purger les comités des hommes dont les principes sont suspects ou dangereux, des hommes qui tiennent quelque place, quelque pension du gouvernement"

Paris, le 19 septembre 1789 - Les districts de Paris ont élu une nouvelle assemblée municipale de 300 représentants.

Paris, le 22 septembre 1789 - Le rédacteur du journal "Le Fouet National" a "répondu" au sieur Marat que ce n'était pas parce que les députés étaient corrompus par l'aristocratie ou par le roi ou la reine que tout allait mal, mais parce que les députés parlaient beaucoup et agissaient peu.

Versailles, le 22 septembre 1789 - Les dons patriotiques à la Nation se sont multipliés depuis le début de ce mois et l'Assemblée Nationale fait imprimer depuis le 19 courant l'extrait des registres des dits dons. Le peuple de Paris gémit du manque de pain, les boulangers sont assiégés (de nouvelles insurrections se produisent déjà par ailleurs dans les provinces).

Ce jour 22 septembre, leurs majestés le roi et la reine, suivant et montrant l'exemple, ont envoyé leur vaisselle d'or et d'argent à la Monnaie.

Le même jour, l'Assemblée Nationale a admis deux députés de la Guadeloupe.

Versailles, Assemblée Nationale, le 23 septembre 1789 - L'assemblée Nationale continue à débattre de la future constitution du Royaume. Elle a adopté ce jour l'article premier "Tous les pouvoirs émanent essentiellement de la Nation, et ne peuvent émaner que d'elle".

D'autres articles ont été également adoptés ce jour. Nous les reproduisons ci-après dans l'écriture du sieur Virac, secrétaire-greffier de la ville de St Macaire.

Recense du 23^e
1^{er} Septembre 1789.

Article Premier.

Tous les Pouvoirs émanent essentiellement de la Nation;
et ne peuvent émaner que d'elle.

Article 2^e

Le gouvernement français est Monarchique; il n'y a point en France d'autorité Supérieure au Roy.
Le Roy ne regne & que par elle et c'est qu'en vertu des Loix qu'il peut exiger l'obéissance;

Le Pouvoir législatif⁸ reside dans l'Assemblée nationale;

Le Pouvoir exécutif¹⁶ supreme reside exclusivement dans la main du Roy.

Le Pouvoir Judiciaire¹⁹ ne pourra en aucun cas être exercé par le Roy; ny par le corps législatif; mais la justice sera administrée au nom du Roy; par les seuls Tribunaux établis par le Roy;

Les travaux continuent.

Paris, le 27 septembre 1789 - M l'abbé Fauchet a prononcé son troisième discours sur la liberté française en l'église Notre Dame, à l'occasion de la bénédiction générale de tous les drapeaux de la Garde Nationale Parisienne. Nous en retiendrons cette phrase "...Si le plus esclave des peuples est devenu subitement le plus libre des peuples, la plus corrompue des nations peut devenir promptement la plus vertueuse des nations..."

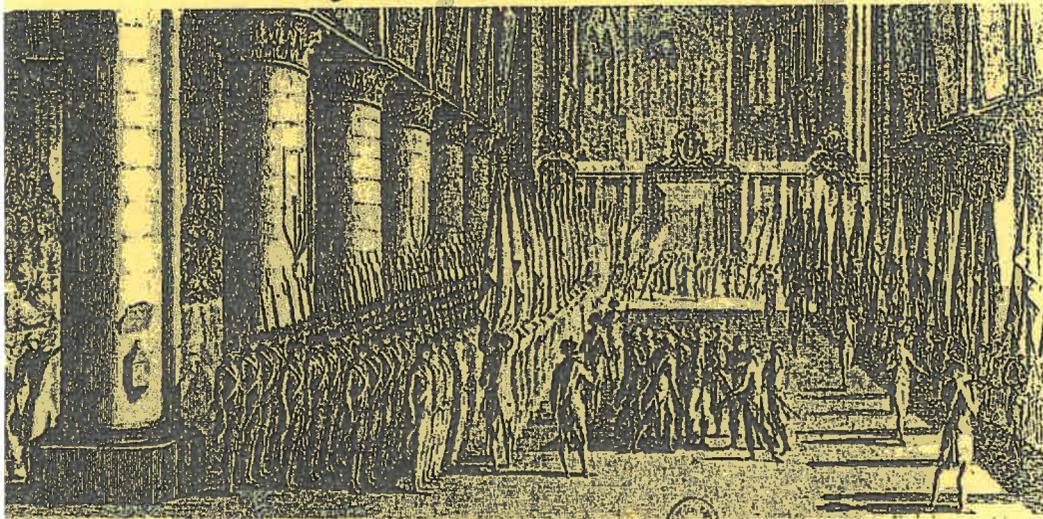
TROISIÈME DISCOURS SUR LA LIBERTÉ FRANÇOISE,

PRONONCÉ, LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 1789.

Dans l'Eglise de Notre-Dame, pour la Bénédiction générale de tous les Drapeaux de la Garde-Nationale-Parisienne, M. l'Archevêque de Paris, Officiant.

En présence de M. BAILLY, Maire ; de M. de LA FAYETTE, Commandant-Général ; de MM. les Députés de Paris, à l'Assemblée-Nationale ; de MM. les Représentans de la Commune, & de MM. les Députés de tous les Districts de Paris.

PAR M. l'Abbé FAUCHET, l'un des Représentans de la Commune, & l'un des Membres du Comité de Police de l'Hôtel-de-Ville, Prédicateur Ordinaire du Roi, Vicair-Général de Bourges, Abbé Commendataire de Monfort.



NOUVELLES DE SAINT-MACAIRE

Bordeaux, le 22 août 1789 - MM les Electeurs de la ville de Bordeaux ont adressé une lettre aux officiers municipaux de plusieurs villes de la sénéchaussée précisant que les fonctions des comités qui se sont constitués (ainsi à St Macaire) consistent principalement à maintenir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publique, à prévenir par leurs conseils ou à calmer toute sorte d'insurrection, à inspirer le respect des lois et des tribunaux, à entretenir l'activité du commerce, la libre circulation des grains et autres comestibles, à surveiller les marchés et diriger les troupes patriotiques.

Saint-Macaire, le 11 septembre 1789 - MM les officiers municipaux ont reçu une lettre du sieur Dulignon, directeur et caissier de la manufacture d'armes à feu de Tulle, en date du 3 courant, leur faisant offre de se procurer des fusils. Le Grand Comité de la ville de Saint Macaire a décidé et chargé MM les officiers municipaux de répondre au dit directeur qu'on ne perdra pas de vue sa proposition de nous armer, aussitôt que les facultés de la communauté le permettront.

Le 12 septembre 1789- Le Grand Comité de la ville de St Macaire s'est réuni ce jour. Il est composé de MM le chevalier Dufourc maire-président de l'assemblée, Mondiet de Téchoires, Ruz de Lavison, Joly jurats (M Mondiet de Lagrange, également jurat, absent), Boësse procureur-syndic, les tous constituant le corps municipal ; Pujoulx-Larroque et Labarrière cadet députés de St Macaire à l'assemblée de la sénéchaussée de Guienne et donc membres des "200" ; du sieur chevalier de Thanois major du régiment patriotique de la ville royale de St Macaire, constitué le 27 juillet dernier ; des sieurs Jacques Montangan, Pierre Boyé capitaines du dit régiment patriotique ; Boucher jeune, JJ Boucher, Désarnauds lieutenants ; Dulux, Fort, Barrouillet sous-lieutenants ; et extraordinairement d'un sergent major, d'un premier caporal et d'un premier fusilier de chacune des 8 compagnies (rappelons que le dit régiment patriotique comprend 491 hommes).

Le Grand Comité a commencé ses travaux par l'enregistrement des verbaux de l'assemblée de commune des 26 et 27 juillet derniers (voir la Feuille n°7).

MM Pujoulx-Larroque et Labarrière cadet ont ensuite désiré et offert de faire le rapport des importantes questions débattues lors de l'assemblée des "200 Electeurs" (des campagnes de la Sénéchaussée de Guienne) qui s'est tenue à Bordeaux le 20 août dernier, chez les Jacobins de la dite ville, sous la présidence du sieur littérateur Deleyre :

Plusieurs réglemens ont été établis : réglemens de police, pour les troupes patriotiques, un autre pour l'établissement des conseils municipaux, un autre pour la formation de comités de districts (on en

pourra lire des détails plus loin). Un Comité Principal de 18 membres a été formé, qui se réunira tous les jours et correspondra avec l'Assemblée Nationale par l'intermédiaire des députés représentant les campagnes de la sénéchaussée de Guienne, à savoir MM Fisson, de Cadillac, Deluze de Coutras, Boissonnot de St Paul, Bernard de Bourg (voir la Feuille n°4).

La "petite guerre" continue entre nos Electeurs (les 200 des campagnes) et les "90" de la ville de Bordeaux, ces derniers ayant décidé, le 3 courant, de ne pas s'occuper quant à présent des actions du Comité des 200.

MM les 200 Electeurs, désirant avoir une assemblée de sénéchaussée commune à Bordeaux, ont établi un règlement pour la formation de districts. Trois divisions y sont établies :

- * La première entre Gironde et Dordogne avec Bourg, qui serait divisée elle-même en 6, à savoir Vitrezais, Blayais, Bourguès, Cuzaguais, Fron-sadais et Pays de Coutras.
- * La deuxième entre Dordogne et Garonne ou Entre-deux-Mers, avec Créon, divisée en 6 : Ambarès, Créon, Langoiran, Targon en Benauge, Cadillac et Saint-Macaire.
- * La troisième au sud de la Garonne-Gironde avec Bordeaux, divisée également en 6 : Barsac, Castres, Pessac attenant à Bordeaux, La Teste, Lamarque et Lesparre.

Chaque communauté communiquera, pour les affaires de simple police avec le comité de district où elle sera comprise.

Les comités de district seront composés des Electeurs des communes du district et d'un député de chaque paroisse n'ayant pas d'Electeur. S'il y a plusieurs Electeurs, le plus âgé serait appelé le premier, mais il devrait alterner d'une semaine à l'autre avec ceux qui voudront entrer à leur tour dans le Comité.

Les comités de district aideraient de leurs lumières et avis les conseils municipaux et siègeraient tous les dimanches en assemblée générale.

Le district de Saint Macaire regrouperait 12 paroisses.

MM "les 200" ont pour but de coopérer au rétablissement de la tranquillité publique : "quand le pouvoir exécutif est sans force, les commu-nautés doivent s'armer contre les ennemis de l'ordre, et pour diriger "les opérations de sûreté générale il convient d'y préposer des gens "éclairés".

Comme dit plus haut, MM "les 200" ont établi une série de prescriptions de police :

- nécessité de passeport et de visa

- déclaration obligatoire de leurs hôtes par les aubergistes
- interdiction de donner à boire passé 9 heures du soir et pendant les offices
- encouragement à la dénonciation
- emprisonnement provisoire de ceux qui troublent la tranquillité publique
- interdiction des attroupements et de toute entreprise contre les lieux publics ou les propriétés particulières
- défense de sonner le tocsin sans l'autorisation du conseil municipal
- protection de la liberté des marchés particulièrement pour les grains, les habitants du lieu et du voisinage devant être les premiers pourvus et pour plusieurs jours, les boulangers devant être pourvus ensuite
- entente des conseils municipaux de chaque district pour empêcher l'accaparement des grains et fixer la taxe du pain et de la viande, d'après les prix des grains et du bétail
- interdiction aux meuniers de dépasser les droits de moulture établis
- défense aux marchands d'altérer les poids et mesures

Pour le reste, l'initiative est laissée aux conseils municipaux.

Le Grand Comité de la ville de St Macaire est d'avis que pour toutes les opérations annoncées par le règlement (et verbalement même par MM Pujoux-Larroque et Labarrière cadet, Electeurs des campagnes de la Sénéchaussée de Guienne) et qui doivent recevoir la sanction de Sa Majesté, il paraît de toute prudence et sagesse d'attendre.

Le même jour, le Grand Comité a arrêté que l'inscription sur les drapeaux nationaux serait brodée au fil d'or comme suit "Régiment patriotique de Saint-Macaire". La bénédiction en sera faite aussitôt la perfection des drapeaux, et le dimanche le plus voisin.

Item le même jour, le Grand Comité de la ville de Saint Macaire, en réponse à l'arrêté de MM les 90 Electeurs de la ville de Bordeaux, en date du 5 septembre, et portant sur l'emprunt de 30 millions à 4½ pour cent et un don gratuit en faveur de l'Etat, a arrêté qu'il sera ouvert une souscription en l'hôtel commun de St Macaire, sous la direction de MM Mondiet Téchoires premier jurat et le chevalier Dufourc colonel du régiment patriotique, aux heures qu'ils voudront.

Bordeaux, le 15 septembre 1789 - MM les "90" ont adressé le 13 courant un appel aux corporations, régiments, communautés religieuses et séculières de toute la sénéchaussée. A ce jour le montant des sommes recueillies est déjà de 2 132 600 livres.

Aux dons en espèces se sont ajoutés bientôt ceux d'objets précieux, de bijoux, de boucles d'argent... suivant l'exemple venu de la capitale.

Dans le précédent numéro de "La Feuille du Bicentenaire", nous avons commencé un récit "Confession et repentir de Madame de P***". Nous en publions ci-après la deuxième partie. La troisième et dernière partie paraîtra dans le numéro 10, d'octobre 1989.

A G O N I E

DE MADAME DE P***

S O N

ACTE DE CONTRITION, ET SON RÉTABLISSEMENT

PAR LE MOYEN DU VINAIGRE
DES QUATRE VOLEURS;

Distillé par G***
Jossé

Ficta voluptatis causa sint proxima veri.



Se vend A LONDRES, rue de l'Orangerie!

Et A PARIS;

Chez le Secrétaire des Commandemens de M^{gr}
l'Archevêque de Paris.

1 7 8 9.

Dieux puissans ! quelle étrange pâleur De son teint tout-à-coup efface la couleur !

Polignac

LES femmes du haut rang sont, pour la plupart, des femmes à vapeurs ; aussi la Dame de P*** en est présentement fort malade. Mais son genre de rapport est assez particulier, c'est qu'il est enfanté par la colère ; cette passion s'accroît de plus en plus en nous, lorsque nos débordemens sont reconnus d'une manière aussi authentique. Mais revenons à notre Héroïne. Madame de P*** est presque tous les jours étouffée à Londres par des crises de vapeurs : convenons entre nous qu'on en a à moins de frais ; car détestée, méprisée, des horribles desseins évanouis, forcée de s'exiler sans pouvoir se venger ; quoi de plus pour être suffoquée ?

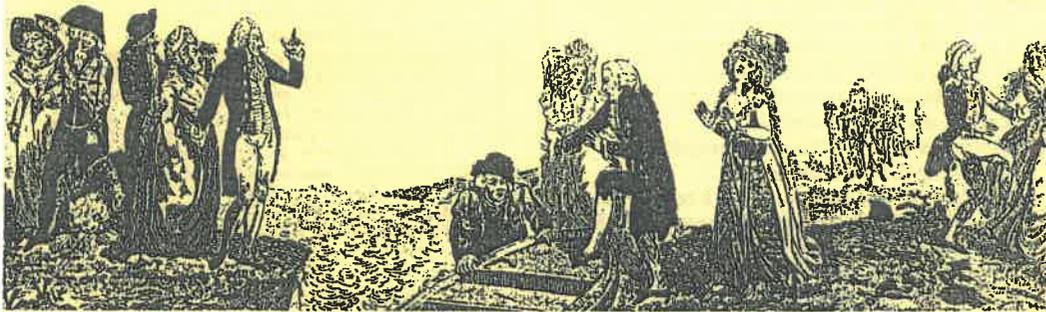
Dernièrement, comme l'histoire le rapporte, ses crises la prenant de plus belle, elle perdit tout-à-fait connoissance, et tomba dans les bras de l'Abbé son complaisant ; « ah ! dit-elle, eh, zher Abbé, » z'ai des vapeurs, ze me meurs.

Notre membre du Clergé en cœur compatissant ; sur-tout avec les Dames, lui fit à contre-temps ce sermon en homme de son état.

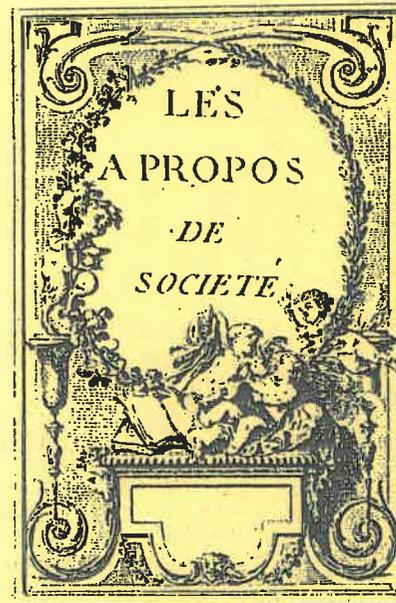
« Du courage, Madame, du courage ; » endurez avec résignation ce que vous » ne pouvez éviter ; rien ne reste impuni ; » je ne désespere point de vous voir bien- » tôt à l'agonie. Votre rage, suivant les » apparences, l'emporte par-dessus tout, » c'est elle qui vous suffoque. Voici votre



» maladie : le sentiment de la vengeance
 » n'est point le fait d'une âme bien née,
 » *indulgere magni animi est*; Seneq. et je
 » m'étonne que la vôtre si généreuse s'a-
 » bandonne à de pareils excès. Doucement,
 » calmez-vous, et cela reviendra. Vous
 » souffrez, j'en conviens; cependant re-
 » connoissez, si vous le pouvez, la honté
 » divine, elle ne veut point vous faire
 » rentrer dans le néant, sans vous laisser
 » le temps de dire votre acte de contri-
 » tion; et certes c'est une consolation que
 » de mourir ainsi. Pour tant de maux que
 » vous et vos associés prépariez à une Na-
 » tion entière, vous souffrez, eh quoi! des
 » bagatelles. Ah! rendez grâce à la clé-
 » mence du Tout-puissant, puisqu'il ne
 » proportionne pas ses châtimens à vos
 » dérèglemens; soumettez-vous donc à sa
 » sainte volonté. Mais . . . petite maman,
 » je sens . . . oui . . . je sens . . . votre
 » pouls s'affoiblir; disposez-vous donc pour
 » le voyage de l'autre monde : votre exil
 » sera plus éloigné, et vos ennemis plus
 » satisfaits.



La fuite l'ordinaire prochain.

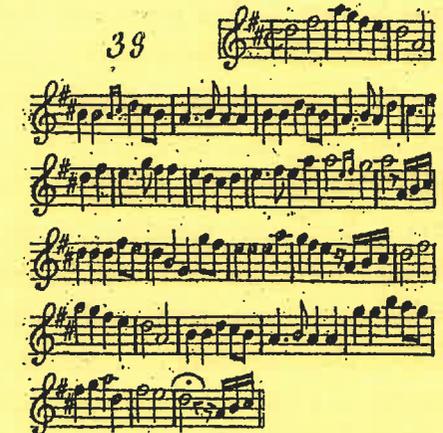


F A B L E.

Un vaisseau balotté des vents,
 Alloit tant bien que mal, victime du gros tems.
 Les passagers & l'équipage,
 Pouvoient, en s'unissant, résister à l'orage :
 Point du tout on délibéra ;
 Au lieu d'agir on pérorà.
 A la manœuvre, on est en risque,
 Crioient par-ci par-là quelques marins prudens,
 Et nous prenons mal notre hisque
 Pour disputer, soyons moins éloquens,
 Et faisons quelque chose. A ce soin salutaire,
 Et dont l'avis pressant venoit fort à propos,
 Un orateur soutint, mais non en quatre mots,
 Qu'il étoit d'abord nécessaire
 De discuter l'origine des vents.
 Ajoutez, dit un autre aussi-tôt, les courans.
 Fi, dit quelqu'un, croyant résoudre
 La chose encor plus savamment :
 Il faut, *primò*, contre la foudre,
 Qui gronde épouvantablement,
 Etablir un paratonnerre.
 Enfin tous ces avis, raisonnés longuement,
 Et convenables seulement
 Pendant le calme, ou bien à terre,
 Retardent la manœuvre ; & les vents & les flots
 Sur une côte affreuse éteignent l'espérance.
 Vaisseau, passagers, matelots,
 Tout périt par trop d'éloquence.

ADIEUX A LA VILLE.
 AIR: De la marche du Huron: N^o. 38.

C'EST fait, j'abandonne la ville;
 Je n'aime point ses habitans
 Turbulans;
 Je hais leurs plaisirs fatigans,
 -Affommans.
 Je n'eus jamais que les penchans
 Et les goûts les plus innocens
 Des bonnes gens
 Peu fringans.
 Dans un séjour enchanteur,
 Où se plaît mon cœur



É N I G M E.

JE suis, ami lecteur, un étrange animal:
 Souvent je fais du bien, & plus souvent du mal.
 De l'homme esclave née,
 Je lui donne la loi;
 Et secouant un joug trop onéreux pour moi,
 Je dompte la nature, & vainc ma destinée.
 Ecceit inévitable aux plus fameux guerriers,
 Je fus presque toujours le tombeau de leur gloire;
 Et je pourrois citer plus d'un héros d'histoire;
 Qui rampant à mes pieds,
 Vit de ses foibles mains échapper la victoire,
 Et s'étrier ses lauriers.
 Hercule, & vous Anjoine, infortuné Romain,
 Sans moi vous seriez morts les armes à la main.

solution page 19

NOUVELLES DIVERSES

Vienne, Autriche, le 29 septembre 1789 - M Mozart a composé ce jour un quintette pour clarinette et quatuor à cordes. Il n'existe aucun exemple antérieur à ce quintette d'une composition pour clarinette solo et quatuor à cordes. C'est pour obliger son ami et frère en maçonnerie Anton Stadler, que M Mozart aborde ce genre nouveau et, du premier coup, le porte à sa perfection.

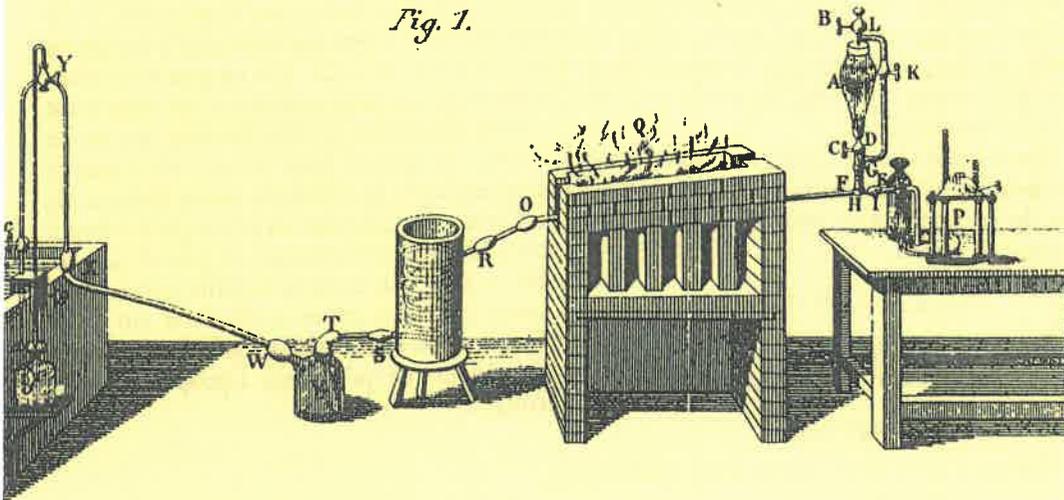
M Mozart "chante ici la fraternité rituelle qui le lie à M Anton Stadler, mais aussi cet état de l'humanité auquel il aspire et travaille, où les cœurs des hommes seront libres et fraternels, où les plus hautes joies auront des sonorités sensuelles aussi chaudes que la couleur même de la clarinette" (Jean et Brigitte Massin).



Paris, Monsieur Lavoisier fait paraître son "Traité élémentaire de chimie", qui est une véritable révolution scientifique. Il écrit notamment "on suppose trop souvent au lieu de conclure", "il ne faut chercher la vérité que dans l'enchaînement naturel des expériences et des observations..." Il est à souligner que c'est grâce à M Lavoisier que dorénavant "les connaissances humaines auront un caractère différent de celui qu'elles revêtaient avant".

Souhaitons qu'un esprit aussi brillant, adepte des idées philosophiques, qui a salué avec enthousiasme la révolution en cours, ne subisse pas les effets de la haine portée à ses fonctions de fermier général (déjà en juillet dernier, étant régisseur des Poudres et à ce titre logeant à l'Arsenal, il a été sérieusement inquiété lors des émeutes provoquées par un transport de poudre).

Fig. 1.



LE CONFITURIER ROYAL,

Octobre.

On a dans ce mois & dans les suivans, d'autres especes de Poires & de Pommés pour tous les usages ci-dessus, & pour de la gelée, si l'on veut.

Mais c'est principalement le tems de faire les pâtes de Coings, la gelée, les cotignacs & les marmelades.

Marmelade de Coings.

Vous prendrez des Coings qui soient beaux, des plus jaunes, & les ferez cuire tout entiers jusqu'à ce qu'ils soient moëlleux; vous les pelerez & les passerez au tamis; les dessécher, après, vous en peserez quatre livres: vous ferez cuire cinq livres de sucre à la forte plume, & vous mettrez le fruit dedans: les remettre dessus le feu prendre trois ou quatre bouillons: la bien remuer avec une spatule, l'ôter de dessus le feu, l'écumer, & la mettre dans des pots toute chaude, & ne la couvrir que le lendemain.

La marmelade de Coings rouges se fait de même, à l'exception qu'il faut y mettre de la cochenille préparée; avant d'y mettre le sucre.

Des Coings & Cotignac.

Les Coings sont une des Confitures domestiques le plus en usage.

Coings liquides.

Il faut choisir des Coings bien mûrs qui

soient jaunes & fairs, les piquer avec la pointe d'un couteau, & les mettre bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'ils soient bien mollets, ensuite on les tire pour les mettre dans l'eau fraîche, puis on les pele & on les coupe par quartiers; on en ôte les cœurs, & on les met à mesure dans l'eau fraîche: quand tout est pelé, on les tire de l'eau, & on les met égoutter; ensuite on les met dans un sucre cuit à lissé; on les couvre, & on les fait bouillir doucement à petit feu; on les ôte de tems en tems de dessus le feu pour les écumer; & pour les achever, on fera cuire le syrop à perlé; on les laissera refroidir, & on les mettra dans des pots: il faut pour livre de fruit livre de sucre.

Pour les faire bien rouges, quelques-uns y mettent un verre de vin vermeil en cuisant dans le sucre; mais pour le plus sûr, c'est d'y mettre un peu de cochenille préparée de cette maniere. On pile un peu de cochenille dans un petit mortier, avec autant de crème de tartre; on fait bouillir un verre d'eau; & quand l'eau bout, on y met la cochenille & la crème de tartre dedans, & on mêle bien le tout avec un petit bâton; on y ajoute gros comme un pois d'alun pilé; il faut que cela ne bouille qu'un moment; ensuite on le passe dans un petit linge, & on en met dans les Coings, quand ils cuisent, ce qu'on juge à propos pour les rougir.

Cotignac.

On prend une douzaine de Coings ; s'ils sont gros, il n'en faut que huit ; mais qu'ils soient murs, jaunes & sains ; on les coupe par petits morceaux, & on les fait bouillir dans cinq ou six pintes d'eau pour en faire une bonne décoction ; on fait réduire cela à deux pintes que vous passerez dans un linge blanc qui soit fort ; puis vous mettrez votre décoction dans une poêle à confiture avec quatre livres de sucre, parce qu'une livre de fruit en décoction est une chopine, mesure de Paris ; vous ferez bouillir le tout jusqu'à ce qu'il soit en gelée ; vous descendrez votre poêle de dessus le feu, & la laisserez un peu reposer : il ne faut point attendre que votre Cotignac soit froid pour le verser dans des boîtes ou dans des pots ; il faut qu'il soit encore chaud : s'il n'étoit point assez rouge, vous pourriez vous servir de cochenille préparée, comme nous avons dit à l'article des Coings liquides : de cette manière, vous aurez du Cotignac qui se fait ordinairement dans les familles, pour garder & pour en donner à ceux qui sont incommodés de la dysenterie, ce qui est bon aussi pour les gens en santé.

Autre manière de Cotignac.

Vous prenez des Coings sans les peler ni ôter les pepins ; vous les coupez seulement par quartiers, & les faites cuire dans de l'eau jusqu'à ce qu'ils se mettent en marmelade. Vous passerez le tout à travers un linge sans le presser, ou bien à la chauffe. La décoction qui en sera découlée sera mise à part, tandis que vous ferez cuire autant de sucre à cassé, où vous la mettez avec du vin blanc à discrétion, ou bien du vin de Bourgogne, suivant la couleur que vous voulez donner à votre Cotignac. Vous y pouvez aussi ajouter de la cannelle en bâton un peu concassée, du clou de girofle, de la muscade, & du macis. Faites

bouillir le tout ensemble doucement, & l'écumez avec soin, le remuant, de tems en tems, avec la cuiller ou spatule ; & quand votre Cotignac sera revenu perlé, ou cuit en consistance de belle gelée qui tombe à gros morceaux en en prenant avec la cuiller, descendez-le de dessus le feu, & le versez sur une tamis au-dessus d'une terrine, ou bien à travers une linge, & vous l'empoterez ensuite comme ci-devant. On le peut aussi verser dans des moules de plomb ; & quand votre Cotignac y est refroidi, vous faites chauffer de l'eau, où vous le mettez comme dans un bain-marie pour l'en tirer facilement, le faire tomber dans vos boîtes, en renversant l'un sur l'autre.

Si l'on veut donner une plus belle couleur au Cotignac rouge, on a le secours de la cochenille préparée.



OCTOBRE ET NOVEMBRE.

Paraissent en ce mois,

Les Passe-velours, & les mêmes Fleurs qu'au mois précédent. On peut se servir, au défaut de Fleurs, de feuilles de Vigne ou de Feuilles de Laurier-Thym pour garnir les Corbeilles.



Dans l'Automne, on a le Céleri blanchi, la Chicorée, le Persil de Macédoine ; ce sont aussi les mêmes choses qui nous restent pour l'Hiver, avec les Olives & autres que nous avons marquées pour l'Hiver.

L'ALBERT

MODERNE

OU

NOUVEAUX SECRETS

Eprouvés & licites, recueillis d'après les découvertes les plus récentes.

MOYEN simple d'enlever les taches de cire sur les étoffes. On prend un peu de bonne eau de vie, ou d'esprit-de vin, ou de lavande : on en met trois ou quatre gouttes sur les taches qu'a fait la bougie, & en les frottant ensuite avec la main, on en réduira toutes les parties en poudre. L'eau-de-vie & les autres liqueurs sont des dessiccatifs qui absorbent la partie onctueuse de la cire, & laissent sans liaison les autres qui se divisent & se séparent alors facilement, & qui tombent à terre quand on les frotte.

TACHES de poix & de goudron : secret pour enlever ces sortes de taches. Prenez de l'huile à brûler, délayez la tache de goudron sur le drap ou étoffe tachée, comme si vous vouliez laver la tache avec l'huile : par ce moyen le goudron sera enlevé ; ensuite vous enlèverez l'huile avec un jaune d'œuf & de l'eau chaude, & il ne paroîtra plus rien.

AUTRE secret pour ôter les taches d'encre & la rouille de dessus la toile, soit de lin, soit de coton. Exposez la tache à la vapeur de l'eau bouillante : ensuite imbibe la de jus d'oseille ; ou du suc de citron, couvrez-la dessus & dessous avec du sel pilé bien menu, & faites en sorte que la toile en soit pénétrée à l'endroit de la tache ; puis mettez-la à la lessive ordinaire.

AUTRE secret pour enlever toutes sortes de taches sur les habits sans en altérer les couleurs. On prendra un jaune d'œuf, & l'on en met sur la tache : on applique ensuite une serviette ou autre linge blanc par-dessus, & avec la main on prendra de l'eau qu'on aura fait chauffer, aussi chaude qu'on pourra la souffrir, dont on imbibera bien le linge & toute l'étoffe. On frotte le tout ensemble un instant, & à deux ou trois reprises, en mettant à chaque fois de l'eau par-dessus : après quoi on ôte le linge, qui aura attiré le jaune d'œuf, & avec lui aura enlevé la tache. On rince dans de l'eau claire l'endroit où étoit la tache, & on le laisse sécher à l'ombre. De cette façon il ne paroîtra plus rien, & quelque tache que ce puisse être, soit d'huile, de graisse, ou de cambouis, elle s'enlèvera tout de suite. Mais si c'est une étoffe qui ait son premier lustre, elle le perdra par cette opération dans cet endroit. Pour le lui redonner promptement, on fait délayer de la gomme d'arabie dans de l'eau, & l'on en prend un peu dans la bouche qu'on jette sur l'endroit qu'on veut l'ôter en faisant faire à cette eau une espèce de brouillard qui s'éparpille sur l'étoffe. Si l'on n'a pas l'adresse de la jeter ainsi d'une manière égale & légère, on trempe le bout des poils d'une brosse dans l'eau gommée, en passant ensuite la main sur les poils.

on fait jaillir l'eau où l'on veut sur l'étoffe, & dans la quantité suffisante.

Si c'est du drap, on passe la brosse dessus dans le même sens que le poil du drap, afin de lui donner son premier lustre. On applique dessus une feuille de papier sur laquelle on met d'autre drap ou étoffe que l'on charge avec une planche, une livre ou autre chose de pesant, pour que cela sèche sous presse, & le premier lustre se trouvera remis. Voilà la manière de rendre le lustre à toutes sortes d'étoffes, même à celles de soie : il faut bien peu de gomme dans l'eau pour cela. La seule différence est qu'aux étoffes de soie, on ne se sert pas de brosse comme aux draps de laine pour en renverser & coucher les poils.

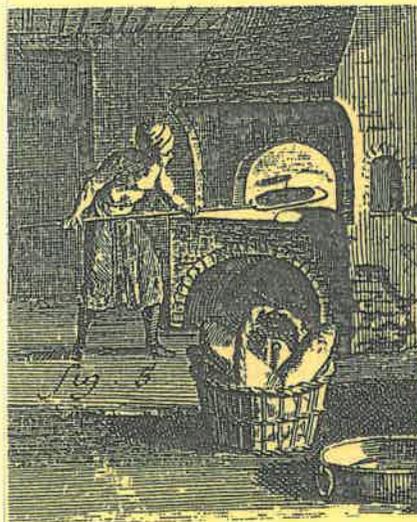


La Femme est le mot de la dernière Enigme.

SECRET pour enlever les taches d'encre sur le linge & sur le papier. Si c'est dans la faison du verjus, on en frottera la tache tout de suite, tandis que l'encre est fraîche, & elle s'enlèvera. Au défaut de verjus on peut se servir d'oseille; mais l'oseille n'est pas si bonne. Ou bien prenez de l'eau claire dans laquelle vous aurez fait dissoudre du sel en égale quantité à l'eau, & frottez en la tache. Enfin si la tache est sèche, & que les sels acides ne puissent pas l'enlever, servez-vous d'eau forte que vous mêlerez avec de l'eau commune pour ne pas brûler vos doigts: ni le linge, & frottez-en la tache, elle s'emportera infailliblement. Toutes sortes d'encre s'enlèvent par ces différents moyens, tant sur le linge que sur le papier, à l'exception de la seule véritable encre de la Chine, qui ne se peut effacer: ainsi cette dernière est la meilleure à employer si l'on veut s'assurer qu'on n'y pourra pas faire de fraude. L'encre d'Imprimerie résiste aussi à tous les acides, mais elle ne peut soutenir les sels ni les urines de certains animaux, tels que les chats. On a vu des livres dont l'impression s'est effacée, parce que des chats y avoient pissés, ou pour y avoir laissé tomber de la saumure.

EAU pour enlever toutes sortes de taches: il n'y en a point qui résiste à ce moyen. Mettez dans une bouteille deux livres d'eau de fontaine bien nette & bien pure, avec gros comme une noix de cendres gravelées, gros comme une noisette de potasse, & deux citrons coupés en tranches. Laissez digérer le tout pendant vingt quatre heures: filtrez ensuite la liqueur, & la conservez dans une bouteille bien bouchée.

On doit humecter la tache avec cette eau; on frotte l'endroit, & on le lave incontinent avec de l'eau fraîche.



LE PRIX DU PAIN A SAINT-MACAIRE

Le prix de la livre de pain choine qui avait atteint 4 sols 11 deniers à la mi-juillet et avait régulièrement baissé depuis, a été fixé à 4 sols 2 deniers les 5 et 12 septembre, remontant à 4 sols 4 deniers le 19 et 4 sols 5 deniers le 26 courant.

(Rappelons qu'une livre vaut 20 sols et 1 sol 12 deniers)

EXPOSITIONS

— *Maison de Pays du 2 au 20 Octobre 1989*

* *La Révolution s'affiche*

* *La Guyenne à la veille de la Révolution*

Archives Départementales de la Gironde

La Révolution s'affiche comprend 50 affiches girondines retraçant la formation du département, les fêtes et les cultes, les spectacles, l'instruction publique, l'assistance, l'agriculture, la justice, les foires et marchés...

La deuxième exposition : *La Guyenne à la veille de la Révolution* présente des documents relatifs aux différents aspects de la vie, illustre la crise économique des années 1780, la rébellion du Parlement de Bordeaux et la convocation des Etats Généraux de 1789.

COMITE MACARIEN DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

